

**L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit Juin à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d' Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 14 Juin 2022.**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, PERAUDEAU Christian, LE MOIGNE André, LACAMPAGNE Jean-François, LEY Céline, MARQUET Sophie, SARRAZIN Paulette MEYNIÉ Hélène, MAUPAS Patrick.

EXCUSES : POUBLAN Patrice,
Secrétaire de séance : Hélène MEYNÉ.

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers s'ils ont pu prendre connaissance du projet de compte rendu de la dernière réunion en date du 12 Avril , et si ce dernier peut être approuvé. Le compte rendu proposé est validé par les membres présents à la dernière séance.

001-POINT SUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS :

ENTREE DU CIMETIERE :

L'entreprise ESPUNY a réalisé les travaux d'apport de matériaux et de terrassement pour la nouvelle entrée, elle a sous-traité la réalisation du revêtement bi-couche avec l'entreprise COLAS.

L'ensemble est terminé, les travaux répondent aux attentes. La facture n'est pas encore parvenue en mairie. Pour terminer ce chantier, il reste la mise en place d'un portail.

A ce sujet, Le Maire annonce au Conseil que Patrice POUBLAN l'a informé avoir contacté M. TATARD, le ferronnier de Bernos, Ce dernier doit venir sur place pour prendre les mesures et établir un devis.

DEFIBRILLATEUR :

Le défibrillateur commandé étant toujours en rupture, l'entreprise AQUICARDIA a proposé de fournir un autre modèle similaire par rapport aux capacités mais disponible.

Les trois communes concernées ont été favorables et le matériel définitif a été livré et mis en place. Il convient de noter que l'entreprise, face à ces délais importants, avait depuis plusieurs mois prêté des défibrillateurs aux communes.

La formation de 5 personnes par commune, prévue lors de l'achat groupé, a été réalisée le 13 Juin dernier à COURS LES BAINS ; avec comme participants pour notre commune : Hélène MEYNIÉ, Eric VIGNEAU, J-François LACAMPAGNE, André LE MOIGNE, Christian PERAUDEAU. Une formation ouverte aux habitants volontaires reste envisagée.

POTEAUX INCENDIE :

Lors de la venue en Mairie du Lieutenant INESTA, Chef de Centre de Secours de GRIGNOLS, pour présenter son nouvel adjoint, il nous a informé que deux poteaux incendie de la commune avaient été classés comme indisponibles lors de la dernière visite de contrôle. La commune n'ayant reçu aucun rapport, il nous a transmis le document en sa possession.

Les services de SUEZ ont été contactés pour établir un devis de remise en état de marche. Il est nécessaire d'en renouveler un et de réparer une petite panne sur l'autre, le montant de la dépense est de 2 811.48 €.

PLANTATIONS :

Suite à l'approbation du devis les plantations des arbres, des plantes vivaces pour le cheminement vers la salle ont été réalisées, les plots en bois à l'entrée du cimetière et pour protéger les plantations ont également été mis en place. Le montant de la dépense est de 5 969.50 €.

PERGOLA :

Les fers qui seront utilisés pour la structure ont été galvanisés ce qui va éviter la peinture et offrir une très bonne protection. Il convient de prévoir la canisse.

DOSSIER EGLISE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait sollicité deux cabinets d'Architectes du Patrimoine pour travailler sur l'Eglise, afin d'établir des priorités des interventions. Seul un cabinet a répondu malgré une relance auprès du second.

Le Cabinet Architecture Patrimoine représenté par M. BOULLANGER est venu sur place et a établi un devis pour réaliser un travail de Diagnostic de Restauration. Ce document, présente l'équipe qui compose le cabinet et en deuxième temps la méthodologie qui va être appliquée. Cette proposition de mission se chiffre à 9 523.20 € TTC.

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers s'ils ont regardé cette proposition qui leur a été transmise. Il en ressort que tous pensent que cette phase est indispensable pour dégager des priorités dans les travaux à effectuer. Monsieur Le Maire est chargé d'accepter ce devis. L'option pour l'Etude Historique et Architecturale qui n'a pas été chiffrée est laissée en attente en fonction des nécessités, cela sera évoqué avec le cabinet.

-002- MODIFICATION BUDGETAIRE n° 1.2022

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux décisions qui viennent d'être prise concernant les travaux, il convient de modifier le budget afin de prendre en compte les besoins nouveaux notamment pour financer le diagnostic de l'Eglise et d'ajuster les crédits sur certaines opérations. Il donne dans le détail les besoins opération par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget 2022 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Cpte 615221 : Entretien de Bâtiments Publics : - 18 000.00

Cpte 023 : Virement à la Section d'Investissement : + 18 000.00

SECTION d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Cpte 2112 Op 70 : Bâtiments Communaux : + 6 000.00

Cpte 2156 Op 70 : Bâtiments Communaux : + 6 000.00

Cpte 2132 Op 72 : Restauration Eglise : + 10 000.00

Cpte 231 Op 68 : Accès Cimetière : - 4 000.00

RECETTES :

Cpte 021 : Virement de la Section de Fonctionnement + 18 000.00

-003 – COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion en date du 25 Mai du Conseil Communautaire.

BASE NAUTIQUE :

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de ses compétences supplémentaires et plus précisément au titre de « la valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques », la Communauté de communes du Bazadais gère la base nautique de Bernos-Beaulac.

Cette base nautique a fait l'objet d'un transfert de compétence à la création de l'ex Communauté de communes du Bazadais.

Depuis plusieurs années, la multiplication des acteurs intervenants sur le site (Commune, Communauté de Communes, Département de la Gironde, Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, associations communales) a rendu la gestion et l'entretien global du site difficile, avec un manque de lisibilité sur le rôle et le champ d'action de chacun, générant des conflits d'usage.

Une réflexion a alors été engagée par la Commune de Bernos-Beaulac sur une reprise de la gestion du site.

Par délibération n° 081-2022-10-02 en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal de Bernos-Beaulac s'est prononcé en faveur d'une reprise du site et donc d'un transfert de la compétence de la Communauté de communes du Bazadais à la Commune de Bernos-Beaulac.

Par délibération n° DE_250520002_02 en date du 25 mai 2022, le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le principe de restitution de la base nautique à la Commune de Bernos-Beaulac et la modification des statuts associée à cette restitution de compétence.

Le projet de modification statutaire est joint en pages suivantes avec la suppression de la base nautique de Bernos-Beaulac du **paragraphe 3 des Compétences supplémentaires** portant sur « **La valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques** ».

C- Compétences supplémentaires :

La valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques suivants :

- le lac de la Prade,
- le lac de Tastes,
- ~~- la base nautique de Bernos-Beaulac ;~~

Par ailleurs, compte tenu de la restructuration des services de la DRFip, l'article 4 – Receveur de la Communauté de Communes est modifié comme suit :

Article 4 – Comptable de la Communauté de communes

« *Les fonctions de Receveur de la Communauté de Communes sont assurées par Monsieur le Trésorier Payeur de BAZAS* » est remplacé par « *Les fonctions de Comptable de la Communauté de communes sont assurées par Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de La Réole* ».

Selon les dispositions de l'article 5211-20 du CGCT, la modification des statuts doit être soumise à l'avis des conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai maximum de trois mois, à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes est réputée favorable.

Il est de plus précisé que la Commission locale d'Evaluation des charges transférées devra se réunir pour évaluer le coût de restitution de la compétence à la Commune de Bernos-Beaulac.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal le projet de statuts ainsi modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bazadais tels qu'annexés à la présente délibération.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte-rendu de la réunion du 04 Mai 2022

Elle était consacrée au problème du manque de ressource en eau pour la desserte de toutes les zones qui sont susceptibles d'être ouvertes à la construction.

Dans l'immédiat, il est préconisé de différer les ouvertures des Zones d'Opérations d'Aménagements Programmés.

Il a été également mis en avant une étude pour la création d'un nouveau forage sur la commune de CAUVIGNAC, ce qui permettrait de répondre aux obligations sanitaires et aux besoins. A ce jour 68 % du volume puisé est utilisé.

COMMISSION VOIRIE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte-rendu de la commission voirie.

Le montant budgétaire total consacré à la voirie est de 300 000 € pour cette année. Dans cette enveloppe on compte 151 000 € de Gros Travaux, 120 000 € pour l'achat d'une pelle mécanique sur roues et le reste en fonctionnement pour les travaux d'entretien. Les travaux de fauchage des accotements sont terminés.

Le département n'entretient plus les accotements des routes départementales à l'intérieur des panneaux d'agglomération, la CDC proposera sûrement ce service aux communes à l'automne.

-004- LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

COMICE AGRICOLE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte-rendu de la dernière réunion préparatoire pour le Comice Agricole.

Il a remis la liste des adhérents de La Mutualité Sociale Agricole pour les invitations au repas du Comice qui aura lieu le soir. Les inscriptions extérieures sont possibles, les personnes intéressées payent le repas qui est à 26.00 €. Des exposants potentiels de la commune ne peuvent participer étant pris par ailleurs. Une possibilité de restauration sera proposée pour le midi.

Une coupe est offerte par commune, la commune de SENDETS offrira également 6 lots de vin, 4 bons d'achat de 30 €. Il faut finaliser certains points et reparler organisation pour le char.

La prochaine réunion est fixée au 05 Juillet à COURS LES BAINS.

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du SICTOM du 22 Juin 2022.

Le SICTOM regroupe 85 Communes soit 65 000 Habitants ce qui représente 43 480 Tonnes de déchets avec 239 Kg par Habitant d'Ordures Ménagères.

Pour les collectivités le système « Tri Bio » va être mis en place. Les déchets alimentaires des collectivités locales (cantine et autres) vont être recyclés.

Une nouvelle sensibilisation pour le broyage et le compostage va être lancée afin de diminuer le volume des déchets verts.

L'acquisition d'un camion qui va rouler au BIOGAZ est à l'étude.

Au niveau communal :

Etat Redevance : La Mairie a été relancée pour la mise à jour de l'état de la redevance. Ce travail demande du temps surtout pour obtenir les noms des nouveaux habitants qui viennent rarement annoncer leur arrivée sur la commune.

Incivilités : Le container situé au « Léjaou » pose à nouveau problème. Il déborde dès le Jeudi, lendemain de la collecte, avec des dépôts sauvages de toute nature à ses pieds. Il est évoqué le fait d'ajouter un nouveau container cette idée est abandonnée, après en avoir discuté, car cela serait de nature à amplifier le phénomène.

Les habitants riverains seront consultés pour faire le point sur leur utilisation de ce container et si les incivilités continuent il faudra au mieux le déplacer ou au pire se résoudre à le supprimer.

Distribution des Sacs Poubelles : Monsieur Le Maire parle de la gestion de la distribution des sacs poubelle, la plupart des habitants ne viennent pas les retirer dans la période fixée et on ne peut laisser un stock à l'Agence Postale, ils ne peuvent plus être entreposés à l'ancienne Mairie. Après débat, Ils seront livrés directement à la salle communale et 2 journées seront organisées pour la distribution par des élus volontaires. Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres auprès des habitants.

CONSEIL d'ECOLE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE fait le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole, il note la faible représentation des communes, seules 4 communes étaient représentées.

Coopérative Scolaire : Solde 2 440 € pour 2 105 € en début d'année

Association Parents d'Elèves : Solde 2 147.20 € pour 1324.85 en début d'année.

La prévision au niveau des effectifs est de 122 élèves soit en baisse, toutes les classes auront deux niveaux. La rentrée est prévue le Jeudi 1^{er} Septembre 2022.

CONSEIL D'ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET donne le Compte rendu du Conseil du Conseil d'Ecole qui vient de se tenir.

Aide psychologique, très peu de présence de la professionnelle, problème lié à la prise en charge des frais de déplacements.

Service APC pour l'aide aux élèves en difficulté, fonctionne très bien, bons retours.

Le nouveau gros projet de vie scolaire qui tourne autour de l'écologie et du recyclage a été évoqué. La création d'un Jardin de plantes aromatiques est à l'étude, il se pose la question de l'arrosage pendant les vacances. Des ateliers contre le gaspillage alimentaire, les insectes et une visite du site du « Bougailh » à PESSAC ont été réalisés.

Il a été installé trois boîtes à lire dans la cour, les élèves prennent le temps de se poser pour lire au calme.

Les CM2 vont visiter le collège de Bazas et assister à une conférence avec un Chef PAPOU.

La commune va réaliser des travaux pendant les vacances cela concerne du mobilier, les tables de pique-nique, le local de l'APE.

Le Solde de la Coopérative Scolaire est à 7 963.00 €

L'effectif prévu est de 102 enfants soit une légère baisse, l'équipe enseignante sera la même.

Une mention particulière pour les repas, les avis sont unanimes et positifs sur la qualité des repas et les compétences du cuisinier.

Les tricycles et trottinettes sont arrivés, la commune de SENDETS a contribué à financer ces acquisitions de l'Association des Parents d'Elèves.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

GARDE CHAMPETRE INTERCOMMUNAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil d'un projet de création d'un poste de Garde Champêtre Intercommunal. Sa mission serait de faire respecter, étant un agent assermenté, les règles dans de nombreux domaines : urbanisme, troubles de voisinages, dépôts sauvages, stationnements. De nouvelles réunions sont prévues pour connaître les communes qui seront intéressées et le coût de ce service avec un véhicule, une tenue réglementaire et autres éléments relatifs à son activité. Les communes de Sigalens, Lavazan, Masseilles, Birac, Cudos, Cours Les Bains, Grignols sont intéressées par le projet.

VEGETATION MUR CIMETIERE :

Christian PERAUDEAU parle de la végétation qui gagne autour du mur du cimetière notamment le lierre côté droit vers le fonds et les figuiers côté gauche. Il faut voir comment intervenir car cela concerne les propriétés voisines. La haie qui borde côté bourg est en très mauvais état, elle devrait être enlevée et remplacée.

FORMATION 1^{er} SECOURS :

Sophie MARQUET serait intéressée par une formation 1^{er} Secours, il convient de se renseigner pour la mettre en place au niveau communal.

FAITS DIVERS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil que trois vols de matériel et outillage ont été commis sur la commune la même nuit. Il demande d'être vigilants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 40.